



Association agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre régional

Monsieur Pierre-Etienne BISCH
Préfet de Région
5 Place de la République
67073 STRASBOURG Cedex

Objet : Colloque sur les paysages alsaciens

Bouxwiller, le 9 décembre 2009

Monsieur le Préfet

Par la présente, je tiens à vous remercier d'avoir permis la tenue du colloque sur les paysages alsaciens les 1^{er} et 2 décembre derniers, qui fut un succès grâce à l'implication des organisateurs de la DIREN. L'initiative fut courageuse car, comme vous l'exprimiez en introduction, le paysage est un capital, mais également une ressource qui nécessiterait un rattachement culturel pour en rendre la perception accessible à un plus grand nombre, afin qu'il ne soit pas le « parent pauvre » du développement.

Les organisateurs ont réussi à relever le défi de réunir autour de cette thématique de nombreux intervenants partageant une sensibilité commune, dont les prestations et les témoignages permirent, par l'usage d'un langage commun, de tracer au fil de ces deux journées les contours du visage de notre territoire tel qu'il se présente et tel qu'il faudrait le modeler pour le sauvegarder et en valoriser les qualités.

La démarche de ce colloque fut une initiative constructive car elle a permis de poser les vraies questions, sans langue de bois, et ne s'est pas limitée à un catalogue de propositions. Pour la première fois depuis longtemps sans doute, a été privilégiée une vision globale sur l'Alsace, en rupture avec le regard compartimenté imposé par les limites administratives des collectivités locales et les outils pléthoriques d'aménagement du territoire qui se sont avérés impuissants à contenir l'urbanisation anarchique de l'Alsace, en dépit de la loi SRU. Ces outils ne remettent pas suffisamment en question la gestion des espaces péri-urbains mités et colonisés par des zones d'activités – peu occupées au demeurant -, ni la gestion agricole des espaces ruraux responsable d'une banalisation sans précédent des paysages ouverts et de l'érosion de leur corollaire, la biodiversité.

Notre association a été créée du fait d'une absence de politique globale du paysage et de la disparition de la fonction régaliennne de l'Etat, notamment en ce qui concerne l'attribution des permis de construire. Force est de constater que les documents d'urbanisme ne constituent pas un cadre réglementaire suffisamment précis pour éviter le mélange des styles architecturaux dans les zones bâties. L'exposé remarquable fait par les Architectes des Bâtiments de France concernant les contraintes propres aux ZPPAUE gagnerait à être soumis à une réflexion globale d'urbanisation afin de développer une culture paysagère du bâti et de l'identité architecturale, qu'il s'agisse des centres villages ou des lotissements périphériques.

Les participants au colloque ont fait la démonstration que le paysage n'est pas une notion subjective : de nombreux critères objectifs existent, qui permettent de définir les paysages bâtis et non bâtis en terme de **cohérence**, d'**harmonie** et d'**identité**. L'application des orientations de la Convention Européenne du Paysage, illustrée par la démarche de mise en œuvre en Catalogne, en est un exemple.

La recherche de la maîtrise de l'équilibre entre le bâti et le non-bâti dans les pays limitrophes a mis en évidence une grande différence d'approche en matière d'urbanisation : tandis qu'en Alsace l'étalement urbain ne connaît aucune limite naturelle ou réglementaire contraignante, nos voisins du pays de Bade doivent gérer un espace urbain encerclé et donc limité par des ceintures vertes et de nombreuses zones naturelles protégées.

Nous espérons que ce colloque débouchera rapidement sur la création d'un document cadre contraignant. La brochure « *N'abîmons pas l'Alsace* », éditée en 1973 sous l'autorité de Monsieur le Préfet Sicurani, avait le mérite d'être extrêmement concrète, mais elle a bien souvent été remise au fond des tiroirs communaux.

Depuis les années 80, chaque année, mille hectares de terres vierges ont été engloutis sous le béton et l'asphalte. Vingt-cinq mille nouveaux hectares sont classés en zones urbanisables à court terme dans notre région. Il y a urgence. En tant qu'association, nous ne pouvons qu'alerter l'opinion, sensibiliser les pouvoirs publics et tous les décideurs associés. Le colloque sur les paysages alsaciens a permis de jeter les bases d'une politique ambitieuse et volontariste. Aussi, nous comptons beaucoup sur vous, Monsieur le Préfet, pour faire en sorte que les paysages alsaciens soient reconnus d'intérêt général par tout un chacun.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Colette Marchal, présidente

Copie : DIREN, la presse